Montréal-Nord
Montréal

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÉSOLUTION PP-062

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 11 mars 2024, le conseil d'arrondissement a adopté la résolution suivante :

Résolution PP-062 afin de permettre la rénovation du chalet du parc Saint-Laurent ainsi que l'installation d'une enseigne sur socle, sur le lot 1 301 050 du cadastre du Québec, le tout en vertu du Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Cette résolution entre en vigueur immédiatement et est déposée au bureau du secrétaire d'arrondissement où elle peut être consultée.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord,

_____
M. Marc-Aurèle Aplogan
Secrétaire d'arrondissement
Le 12 mars 2024